



APPEL A CANDIDATURE

LE CRAPO // VITRY-SUR-SEINE BUREAU / ATELIER

La Ressourcerie Du Spectacle propose la mise à disposition d'un espace polyvalent au Crapo, à partir du 5 décembre 2022. Les candidatures sont à déposer avant le 27 novembre 2022 par mail à bonjour@crapo.fr

• LE PROJET

Le Crapo est un espace mutualisé entre acteurs de l'Economie Sociale, Solidaire et Circulaire. Géré par la Ressourcerie Du Spectacle, il accueille aujourd'hui 20 projets entre réemploi et culture : compagnie de théâtre, boulangerie, constructeurs, artisans, artistes... Avec son espace extérieur de 1800m² et sa salle polyvalente, il permet d'accueillir des activités diverses (événements, ateliers) afin de sensibiliser le grand public au réemploi et à la réduction des déchets.

Le Crapo est un espace de travail collectif, nous oeuvrons au quotidien pour en faire un lieu d'émulation, de soutien et de convivialité. Nous demandons aux résidents une implication dans la vie du lieu : participation aux réunions mensuelles, présence régulière, implication dans les événements et activités du Crapo.

• L'ESPACE DISPONIBLE

L'espace disponible est un bureau de 30m² à 7,5 euros le m² par mois, soit 225 euros ttc / mois. Le bureau se trouve à l'étage, l'accès se fait par des escaliers uniquement.

• CRITÈRES DE SÉLECTION

Nous recherchons en priorité des porteurs de projets qui :

- Ont une activité tournée vers le réemploi ou la culture ;
- Ont une activité calme, sans nuisance pour leurs voisin.e.s ;
- Souhaitent travailler en synergie avec d'autres acteurs de l'ESS.





Lors de votre candidatures, merci de nous faire parvenir tout document nécessaire à la bonne compréhension de votre projet (dossier, portfolio, site internet...)

• CALENDRIER

- **Les candidatures se font par mail : bonjour@crapo.fr avant le 27 novembre 2022**
- Les visites des locaux auront lieu du 28 au 30 novembre 2022.
- Les résultats seront communiqués du 1er au 2 décembre 2022
- **La date d'entrée dans les lieux sera possible à partir du 5 décembre 2022**



F.A.Q

• LE CRAPO, C'EST POUR COMBIEN DE TEMPS?

Le propriétaire des locaux, l'EPF Ile-de-France, a signé avec La Ressourcerie du Spectacle une Convention d'Occupation Précaire (COP). Cela signifie que le bail est à durée indéterminée. À terme, le bâtiment devrait être détruit avec les travaux du Grand-Paris. Nous serons prévenus quatre mois avant la fin de notre convention, et devrons alors quitter les locaux.

• QUELS SONT LES ESPACES COMMUNS?

Le Crapo dispose de plusieurs espaces communs :

- Une salle polyvalente de 50 m² disponible sur calendrier ;
- Une salle commune, équipée pour accueillir une grande diversité d'événements internes aux résidents ou publics ;
- Un espace extérieur, de 1800 m² aménagé
- Une cuisine collective

Chaque résident participe à la gestion des espaces: nettoyage, rangement...

• QUELLES SONT LES HORAIRES D'OUVERTURE ?





Hors circonstances exceptionnelles, le Crapo est ouvert aux résidents 24h/24 et 7j/7 via un portail à code puis une porte avec clef individuelle. Le lieu est ouvert au public de 10h à 18h.

• POURRAIS-JE Y DOMICILIER MON ASSOCIATION OU MA SOCIÉTÉ ?

Non, il n'est pas possible de mettre son siège social à l'adresse du Crapo, car nous ne signerons pas de bail commercial, mais une convention de mise à disposition, soit un contrat de prestation de service.

• QUELLES SONT LES PIÈCES À FOURNIR POUR ENTRER DANS LES LOCAUX ?

L'entrée dans les locaux est précédée de la signature d'une convention de mise à disposition d'espace entre votre structure et La Ressourcerie Du Spectacle. Il vous sera demandé les statuts / l'extrait k-bis de votre structure, une photocopie de la carte d'identité du responsable, ainsi qu'un document prouvant votre souscription à une assurance multirisques et une assurance civile exploitation en lien avec votre activité et le local occupé.

• COMBIEN VAIS-JE PAYER ET COMMENT ?

Le Crapo propose des espaces à 90 euros / m² / année. Le règlement de la contribution se fait de façon trimestrielle, et débutera lors de votre entrée dans les locaux.

• ET LA TVA ?

La Ressourcerie Du Spectacle est une association fiscalisée. De ce fait, il est possible de récupérer la TVA pour les entreprises.

• QUELS FRAIS SERONT À MA CHARGE ?

Votre contribution prend en charge les fluides (eau, électricité), l'assurance, les travaux d'aménagements, internet, ainsi que les personnes affectées au projet Crapo : communication, coordination, gestion administrative, gestion technique. Votre contribution est proportionnelle à la taille de l'espace occupé.

